Apostrophe 45, 22 octobre 2013

Publié sur *Apostrophe45* (http://www.apostrophe45.fr)
Accueil > Espionnage : Sueur fait le bon numéro

Espionnage : Sueur fait le bon numéro

mar. 22/10/2013 - 12:16 | Anthony Gautier

Décryptage

Image:

[1]

LIBERTÉS. Dans le monde du renseignement, on les appelle « les fadettes ». Il s'agit des factures téléphoniques détaillées et personnelles, dont la consultation par les services secrets français (DCRI et DGSE en tête) doit évidemment s'inscrire dans un cadre législatif précis, en l'occurrence la lutte contre le terrorisme. A défaut, on touche à la violation des libertés individuelles.

Or, lundi soir, au Sénat, Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la commission des lois, a fait adopter un long amendement qui recadre strictement la collecte de ces informations privées et confidentielles. *« L'utilisation des fadettes relève d'une loi de 2006, reconduite en 2009, puis en 2012, et dont la validité prenait fin en 2015. Or, j'ai demandé à ce que l'on revienne à la loi du 10 juillet 1991. Seule une personnalité qualifiée auprès du Premier ministre donnera les autorisations de consulter ces données téléphoniques. Cela permettra d'éviter qu'un membre de cabinet et qu'un journaliste du Monde soient espionnés »*, explique le sénateur du Loiret.

Jean-Pierre Sueur @JP_Sueur 11 h
Adopté ce soir l'amendement connexions/délocalisation est essentiel: cadrage strict, retour à la loi de 1991

Un amendement qui s'inscrit dans une actualité bien embarrassante pour les États-Unis après les révélations du journal *Le Monde* selon lesquelles quelque 70 millions de conversations téléphoniques ont été enregistrées par la NSA, agence de renseignement américaine, et ce en l'espace d'un mois seulement et uniquement sur le territoire français. Un espionnage d'envergure nationale dont la Maison Blanche, par la voix de John Kerry, aura bien du mal à justifier l'utilisation ce mardi. L'ère de Big Brother ne relève à l'évidence plus de la fiction.

Bernard Squarcini, l'ancien directeur central du renseignement intérieur (DCRI), sera jugé le 18 février

Phoca PDF